Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Mise-à-jour de l'état civil suite à un divorce

Par Nyes

Bonjour. Ma compagne a divorcé il y a quelques mois, suite à une longue procédure qui a duré des années. Malheureusement, son avocat a négligé son dossier et ne l'a pas représenté le jour du jugement au tribunal. Par contre, l'avocat de son ex-mari était bien présent. Ne pouvant plus compter sur son avocat aux abonnés absents, et ne pouvant pas communiquer avec l'avocat de son ex-mari, ma compagne a du faire appel à un commissaire de justice afin de procéder à la signification de la décision auprès de son ex-mari. Désormais, elle doit mettre à jour son état civil auprès de la mairie où ils se sont mariés. Toutefois, la mairie demande à ce que ce soit l'avocat de son ex-mari qui s'en charge. Sur la page web « Divorcer devant le juge : procédure » du site internet service-public.fr, il est indiqué « Vous pouvez vous charger de la demande de mise à jour de votre état civil si votre avocat ne le fait pas. Dans ce cas, vous devez fournir la copie de votre décision de divorce et le certificat de non appel à la mairie du lieu de célébration du mariage ou au Scec si vous vous êtes mariés à l'étranger. ». Comment procéder si la mairie refuse de se conformer à la loi ? Je vous remercie d'avance pour votre répoinse.